

Extrait du registre des poursuites

Art. 8a LP

n°: 9118091784U Réf.: AEL-46SCMG8GGYF

Office des poursuites Case Postale 208 1211 Genève 8



Monsieur Vadim CISSA Route d'Hermance 100 1245 Collonge-Bellerive

Nous attestons que Tatiana Cissa, route de Loëx 9, 1213 Onex, né(e) le 11.11.1987, ne fait l'objet d'aucune poursuite ni acte de défaut de biens auprès de l'Office des poursuites de Genève.

Nombre de pages de l'extrait: 1

Informations juridiques

Selon l'art. 46 LP, le for de la poursuite est au domicile ou au siège du débiteur. Il n'a pas été vérifié que la personne nommée ci-dessus a effectivement ou a effectivement eu son domicile ou son siège, pendant la période déterminante, dans l'arrondissement de poursuite de l'office des poursuites qui délivre cet extrait. Un autre extrait du registre des poursuites doit être demandé à l'office des poursuites compétent, si le domicile ou le siège se trouve ou s'est trouvé dans un autre arrondissement de poursuite. Le présent extrait recense toutes les poursuites qui ont été introduites durant les cinq dernières années à l'office des poursuites qui délivre cet extrait contre la personne nommée ci-dessus.

Les poursuites suspendues et celles qui n'ont pas été continuées en raison de l'écoulement du délai de l'art. 88 LP sont également énumérées. Les poursuites que le créancier a retirées ne font pas partie de l'information sur les poursuites (art. 8a, al. 3, LP), même si le retrait a eu lieu suite au paiement de la créance. L'information sur les poursuites comprend en outre le nombre d'actes de défaut de biens après saisie établis par l'office des poursuites qui délivre cet extrait, s'ils ne sont pas prescrits et si les montants dus n'ont pas été payés. Les faillites et les actes de défaut de biens après faillite sont énumérés, dans la mesure où ils ont été annoncés à l'office qui délivre cet extrait.

Remarques

La recherche a été effectuée en conformité avec l'article 8a de la LP.

Ce renseignement est délivré sous les réserves d'usage, sauf erreur ou omission et sans responsabilité de l'office.

Vous pouvez vérifier l'authenticité de cet extrait sur www.ge.ch/lc/verifier-extrait Les clés ci-dessous sont nécessaires :

- Référence du document : AEL-46SCMG8GGYF

- Clé d'accès : 8hTs56hSDCxKFGH5

Genève, le 12.07.2018 Office des poursuites

Maria Fernanda Jan, commise administrative

6. J---.